



Legende

- Zone d'habitation HI
- Degré de sensibilité II déclaré en degré de sensibilité III
- Zone d'habitation HI
- Zone mixte HA1
- Zone d'activités économiques AI
- Zone d'activités économiques AII
- Zone de sport et loisirs ZSL
- Zone d'utilité publique ZUP A Ecole
- Zone d'utilité publique ZUP B Ecole enfantine
- Zone d'utilité publique ZUP C Foyer pour personnes âgées
- Zone d'utilité publique ZUP D Eglise et cimetière
- Zone d'utilité publique ZUP E Terrain de football du Jorat
- Zone d'utilité publique ZUP F Halle des fêtes, terrains de sport
- Zone d'utilité publique ZUP G Place de stationnement
- Zone de ferme ZF
- Zone riveraine protégée
- Périmètre de protection des vergers
- Périmètre de protection de l'aspect local
- Plan de quartier A Pres Marin - Affecté à l'habitation H
- Plan de quartier B Le Dardet - Affectation mixte HA
- Limite forestière constatée (art. 10 LFo)

A titre indicatif

- Limite de la forêt dynamique
- Site potentiellement pollué

Indications relatives à l'approbation

Participation:	29 août au 19 septembre 2008
Examen préalable	10 août 2009
Publication dans la feuille officielle d'avis du district de Courtenay no 17	du 29 avril 2010
Publication dans la feuille officielle du Jura bernois no 18	du 5 mai 2010
1er dépôt public	du 29 avril au 31 mai 2010
Date de pourparlers de conciliation:	3 juin 2010
Oppositions vidées:	5
Oppositions non vidées:	3
Reserves de droit:	—

Decidé par le Conseil municipal, le 19 avril 2010
Decidé par l'Assemblée municipale, le 21 juin 2010

Publication dans la feuille officielle d'avis du district de Courtenay no 30	du 19 août 2010
2e dépôt public	du 19 août au 17 septembre 2010
Date de pourparlers de conciliation:	—

Le Président: _____ Le Secrétaire: _____

Le secrétaire communal certifie exactes les indications ci-dessus:

Ovin, le _____ Le Secrétaire _____

Approuvé par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

